Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-2026_031-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 22

Le jeudi 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (21) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, BERTAPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MICHELEAU Flavie.
Pouvoir (1) :
MOCQUET Julien a donné pouvoir à MICHELEAU Flavie
Absent :
PERRIAU Olivier
Secrétaire de séance : VAN HAM Christelle
Quorum : Atteint

FINANCES

2026-031 – INDEMNITES DE PIEGEAGE DES RAGONDINS – ANNEE 2026

Considérant qu'au vu des dégâts pouvant être causés par les ragondins sur la commune et les risques liés à la santé publique et animale, la commune, en association avec le FDGDON Morbihan lutte contre ces animaux par l'installation de pièges. Il est nécessaire de renouveler l'indemnisation des piégeurs de ragondins.

Pour l'année 2025, l'indemnisation était de 75 € pour chacun des 4 piégeurs. Il est proposé de reconduire cette indemnité pour l'année 2026.

Après avis favorable à la majorité de la commission Finances, Administration, RH du 20 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- D'approuver le versement d'une indemnité annuelle de 75 € aux piégeurs identifiés sur la liste,
- De donner pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (J. MOCQUET)

Le Secrétaire
Mme Christelle VAN HAM

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN 56 (Morbihan)

Le Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT